

12179796

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2025  
Retour Préfecture : 24/06/2025



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 29 avril 2025**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 29 avril 2025

<b>1 - Délégations de vote.</b>	<b>6</b>
<b>2 - Désignation du secrétaire de séance.</b>	<b>7</b>
<b>3 - Communications du Maire.</b>	<b>7</b>
<b>4 - Procès-verbal de la séance du 20 mars 2025. Approbation.</b>	<b>10</b>
<b>5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.</b>	<b>10</b>
<b>6 - Animations et événements. Subventions. 1<sup>re</sup> répartition. Année 2025. Convention.</b>	<b>10</b>
<b>7 - Animations et événements. Société des courses. Subvention. Année 2025. Convention.</b>	<b>11</b>
<b>8 - Animations et événements. Association La Lune des Pirates. Subvention. Année 2025. Convention.</b>	<b>12</b>
<b>9 - Evénements structurants. Subventions. 1<sup>re</sup> répartition. Année 2025. Conventions.</b>	<b>12</b>
<b>10 - Espace d'animation de la Vie Sociale. Mise à disposition de locaux, 32 rue Terral. Bail civil au profit du CCAS de la Ville d'Amiens.</b>	<b>13</b>
<b>11 - Autorisation de programme. Projet de Renouvellement Urbain. Quartier Nord. Requalification des espaces publics et reconquête commerciale. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>21</b>
<b>12 - Autorisation de programme. Projet de Renouvellement Urbain. Quartier Pierre Rollin. Aménagement d'espaces publics et création d'équipements. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>21</b>
<b>13 - Autorisation de programme. Projet de Renouvellement Urbain. Quartier Etouvie. Requalification des espaces publics et création d'un pôle de services publics. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>21</b>
<b>14 - Autorisation de programme. Mise aux normes et mise en accessibilité du domaine public. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>22</b>
<b>15 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique d'éclairage public. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>22</b>
<b>16 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement des bornes d'alimentation pour marchés de plein vent. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>22</b>
<b>17 - Autorisation de programme. Modernisation et réhabilitation des parcs et squares. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>22</b>
<b>18 - Autorisation de programme. Réhabilitation du parc de la Hotoie. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>23</b>
<b>19 - Autorisation de programme. Réhabilitation de la passerelle Samarobriva. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>23</b>
<b>20 - Autorisation de programme. Gros entretien des ouvrages d'art. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>23</b>
<b>21 - Autorisation de programme. Projet Reconstruction du pont Vulfran Warmé. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.</b>	<b>23</b>

<b>22 - Autorisation de programme. Effacement des réseaux. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025. ....</b>	<b>24</b>
<b>23 - Autorisation de programme. Plan Vélo. Aménagements cyclables &amp; petits équipements. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025. ....</b>	<b>24</b>
<b>24 - Autorisation de programme. Espaces verts : nature en ville. Jardin des Plantes. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025.....</b>	<b>25</b>
<b>25 - Autorisation de programme. Stationnement de surface. Affectation d'opérations d'investissement. Année 2025. ....</b>	<b>25</b>
<b>26 - Parc Saint-Pierre. Parcelle cadastrée section BY numéro 45. Acquisition auprès de la SAFER Hauts-de-France.....</b>	<b>27</b>
<b>27 - Régularisation d'un empiètement, 39-41 rue des Clairons. Cession d'un terrain communal enclavé.....</b>	<b>27</b>
<b>28 - Rue du Faubourg de Hem. Echange d'emprises foncières avec le groupe PM3C.....</b>	<b>27</b>
<b>29 - Autorisation de dépôt de permis de construire. Centre de Formation PROMEO CFAI PICARDIE. Tènement foncier de l'ancienne STEP Saint-Maurice.....</b>	<b>28</b>
<b>30 - Fourrière animale. Utilisation des locaux par d'autres communes. Convention. Modification.....</b>	<b>28</b>
<b>31 - Validation de la constitution d'un troupeau d'éco-pâturage propre à la Ville d'Amiens. Obtention pour la collectivité d'un numéro d'éleveur.....</b>	<b>29</b>
<b>32 - Marché les Puces Amiénoises au jardin Dufau. Année 2025.....</b>	<b>29</b>
<b>33 - Reversement de la redevance de stationnement. Année 2024. Convention....</b>	<b>29</b>
<b>34 - Secteur Ouest. Centre médico-scolaire Georges Quarante. Mise à disposition de locaux. Convention.....</b>	<b>30</b>
<b>35 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 15 logements collectifs situés rue Edmond Rostand. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>32</b>
<b>36 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 2 logements rues Gustave Charpentier et de Castille. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. ....</b>	<b>32</b>
<b>Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. ....</b>	<b>32</b>
<b>37 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 91 logements collectifs de la résidence les Bruyères. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>32</b>
<b>38 - SIP. Réhabilitation de 36 logements collectifs situés rue d'Artois. Bâtiment E. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. ....</b>	<b>33</b>
<b>39 - SIP. Réhabilitation de 70 logements collectifs situés rue de l'Ile-de-France. Bâtiment C. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>33</b>
<b>40 - SIP. Réhabilitation de 74 logements collectifs situés rue de l'Ile-de-France et de Normandie. Bâtiment D. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</b>	<b>33</b>
<b>41 - SIP. Réalisation d'une opération de réhabilitation de 120 logements collectifs situés avenue de Picardie, dans le quartier Etouvie. Participation financière. Convention.....</b>	<b>33</b>
<b>42 - Association Amiens Balloon. Mise à disposition d'un terrain à usage de décollage et d'atterrissage de montgolfières à Dury. Convention.....</b>	<b>33</b>

<b>43 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Subventions des accueils de loisirs sans hébergement. Avenants.....</b>	<b>34</b>
<b>44 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Subvention exceptionnelle aux crèches. Année 2024. Convention.....</b>	<b>35</b>
<b>45 - Caisse des écoles. Mise en œuvre du dispositif Réussite Educative. Subvention. Année 2025. Convention. ....</b>	<b>35</b>
<b>46 - Projet Educatif de Territoire. PEDT. Plan Mercredi 2024.2026. Convention. ...</b>	<b>35</b>
<b>47 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Renouvellement et établissement des conventions. Revalorisation et définition des forfaits de charges.....</b>	<b>36</b>
<b>48 - Question orale.....</b>	<b>37</b>
<b>48.1 - Question orale portant sur l'avenir d'une véritable institution d'Amiens Nord : le marché du dimanche du Colvert .....</b>	<b>37</b>

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

**Membres présents** : M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mmes RODINGER, CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mmes BOUCHEZ, ROY, M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, Mme DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLOT, GUÉRIN, DOREZ, SALHI, Mme DELÉTRÉ, MM. DÈCLE, PRADAT, Mme BECKER, MM. TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mme CHAUVEAU.

**Membres empêchés** : MM. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), FOUCAULT (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mme BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), MM. SAVREUX (pouvoir à M. GEST), DESCOMBES (pouvoir à M. DOREZ), Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX), M. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme BELLINA (pouvoir à Mme CHAUVEAU) se sont excusés. M. DOMISE.

La séance a été ouverte à 18 h 09.

**Mouvements arrivées** : M. GEST (pouvoir de M. SAVREUX) et Mme CHAUVEAU (pouvoir de Mme BELLINA) sont arrivés à 18h14 (point n°1), M. BEAUVARLET et arrivé à 18h18 (point n°3), M. DUFLOT est arrivé à 18h22 (point n°3), Mme BEN MOKHTAR est arrivée à 18h47 (point n°10), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) est arrivée à 19h10 (point n°15), M. DESCHAMPS et Mme DELÉTRÉ sont arrivés à 19h30 (point n°33).

**Mouvement départs** : M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER) a quitté la séance à 18h50 (point n° 11), M. GUÉRIN a quitté la séance à 19h20 (point n°26), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 19h50 (point n°48).

La séance a été levée à 20h01.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### 1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Ismaël BARA	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	Mme Carole CHAUVEAU
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Stéphane DESCOMBES	donne pouvoir à	M. Thomas DOREZ
Mme Hélène DELATTRE	donne pouvoir à	Mme Zoé DESBUREAUX
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Pierre SAVREUX	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Assia NOUAOUR	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Tarek BAÏS
M. Renaud DESCHAMPS	s'excuse de son retard	

#### DONT ACTE

**M. DE JENLIS :** Avant d'entamer nos travaux, je souhaite en votre nom à tous rendre hommage à un homme qui a marqué durablement la vie de notre ville. C'est, en effet, avec une profonde émotion que nous avons appris la disparition de Claude TRUFFERT, président du comité de quartier Marivaux. Pendant plus de 30 ans, Claude a œuvré avec générosité et bienveillance au service des Amiénois. Véritable pilier du tissu associatif local, il incarnait l'engagement citoyen dans ce qu'il a de plus noble. Il continuait d'ailleurs d'accompagner le comité, fidèle à sa mission.

J'appréciais tout particulièrement Claude, pour lequel j'avais une sincère affection. Son départ laisse un vide immense. À sa femme Andrée, à ses enfants, à ses proches et à tous ceux qui ont croisé sa route, je veux adresser, au nom de la Ville d'Amiens, nos pensées les plus sincères.

En sa mémoire, je vous invite à observer une minute de silence. (*Minute de silence*).

Je souhaite aussi vous dire quelques mots suite au drame survenu ce week-end dans le Gard. Je fais référence à l'assassinat d'Aboubakar CISSÉ, un jeune homme de 22 ans tué dans une mosquée à la Grande-Combe. Je tiens ici à exprimer tout mon soutien à ses proches et à l'ensemble de la communauté musulmane, profondément touchée. Je le redis avec force : dans notre République, nul ne doit craindre pour sa vie en raison de sa foi, ni pour le simple fait de se rendre dans un lieu de culte.

Dès les premiers jours de mon mandat, j'avais notamment tenu à me rendre à la mosquée Assounna après l'acte de malveillance dont elle avait été la cible. J'avais alors réaffirmé, au nom de la municipalité, notre refus absolu de la haine et de l'intolérance religieuse, ainsi que notre engagement total à garantir la sécurité de tous les lieux de culte à Amiens.

Partout en France, la liberté de croire - comme celle de ne pas croire - est intangible, elle doit être protégée. Assurer la sécurité de tous, c'est garantir la liberté de chacun. Je vous remercie.

Nous allons donc entamer l'ordre du jour de notre conseil municipal. Avant cela, je vous signale que vous avez sur table différents documents : un flyer sur le Marché des créateurs, un flyer sur les Puces Amiénoises, et un marque-page, très utile, sur le budget de la Ville d'Amiens et le budget d'Amiens Métropole, et je remercie celles et ceux qui ont contribué à les réaliser. Monsieur BAÏS.

**M. BAÏS :** Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je souhaiterais dire un mot à propos de l'assassinat d'Aboubakar ce week-end.

**M. DE JENLIS :** Allez-y.

**M. BAÏS :** Merci, Monsieur le Maire. L'islamophobie tue. Après l'assassinat ignoble d'Aboubakar pris pour cible parce qu'il était musulman, nous sommes aujourd'hui extrêmement en colère et profondément indignés. Nous adressons tout notre soutien à sa famille, à l'ensemble des musulmans de la Grande-Combe, d'Amiens et de France, ainsi qu'à l'ensemble des citoyens endeuillés par cet acte barbare qui viole tous les principes de notre République. Un fléau qui touche également notre ville, où une mosquée a été prise pour cible et incendiée l'été dernier.

Face à la montée de l'islamophobie, du racisme et de l'antisémitisme, face à cet acte de haine, nous rappelons que la République n'est rien sans celles et ceux qui la protègent. Nous mènerons sans jamais faiblir la lutte pour que chacun et chacune puissent vivre en paix dans notre ville, dans notre pays. Les racismes et la violence le défigurent. La liberté, la tolérance sont des valeurs que jamais nous n'abandonnerons. Nous tenons, au côté de compatriotes musulmans, face à cet acte ignoble qui touche tous les Français et toutes les Françaises, à appeler au sursaut et à des mesures fortes de notre Ville et de notre pays.

**M. DE JENLIS :** Merci. Je vous propose de passer au point n° 2 désormais.

## **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. DE JENLIS :** L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Si elle est présente et avec son accord, je vous propose de désigner Madame Claudine GALLIOT. S'il n'y a pas d'objection, je vous propose d'approuver cette délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**M. DE JENLIS :** Je vous informe que j'ai réceptionné pour cette séance une question orale que nous évoquerons en fin de séance. Dès à présent, je vous informe que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 19 juin 2025 ici même à 18 heures.

Je passe à la présentation du rapport de la mission d'Information et d'Evaluation de la politique jeunesse en vue de renforcer l'autonomie des jeunes à Amiens.

Vous le savez, les élus des groupes « Amiens c'est l'tien », « Communistes, Républicaines et Citoyennes » et « Social-éco-citoyen » ont déposé, au titre de l'année 2024, une demande visant à créer une mission d'information et d'évaluation de la politique jeunesse en vue de renforcer l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans à Amiens. Cette mission, placée sous la

présidence de Monsieur François DÉCAVÉ et de Madame Marie-Hélène BOUCHEZ en qualité de rapporteur, a défini un cahier des charges et une charte de fonctionnement de la mission.

Durant 6 mois, la mission a procédé à une série d'auditions auprès de la MLIFE, du CROUS, des directions de la collectivité comme la Direction Education Jeunesse et son service Jeunesse, la Direction de la Cohésion Sociale et du CCAS, ainsi que la mission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation.

Parallèlement, des documents d'information ont été communiqués par ces mêmes services ainsi que par les directions des Sports, des Affaires Culturelles et du Patrimoine, le service Mobilité et le service Logement.

L'objectif était d'évaluer les politiques déployées par la collectivité et ses partenaires afin de s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité.

Les travaux qui ont animé la mission depuis 6 mois ont permis de traiter :

- 1 - L'état des lieux de la politique jeunesse en direction des 16-25 ans à Amiens.
- 2 - L'inventaire des dispositifs mis en place en faveur des jeunes.
- 3 - L'évolution qualitative et quantitative des moyens mobilisés en faveur des jeunes.
- 4 - Les recommandations à travers des pistes d'amélioration pour la suite des actions et missions de la politique jeunesse visant à l'autonomie des jeunes.

Le rapport qui est mis à votre disposition a, bien évidemment, été soumis à l'approbation de la commission qui s'est réunie le 19 mars dernier et qui l'a adopté à l'unanimité. Je vous demande d'en prendre acte. Et je souhaite auparavant remercier nos services, qui ont été extrêmement mobilisés, pour leur compétence et pour leur disponibilité.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir, sachant que nous devons en prendre acte ? Monsieur DÉCAVÉ.

**M. DECAVE :** Je souhaite dire quelques mots sur l'opportunité qui m'a été donnée de présider cette mission. Effectivement, l'ensemble des groupes d'opposition s'étaient associés pour faire cette demande de mission d'information et d'évaluation de la politique municipale jeunesse. Moi-même en tant que président et l'ensemble des membres ont mené cette mission dans le souci de faire avancer l'intérêt général, avec un objectif clair, qui était celui de dresser un état des lieux des actions portées par la Ville en direction de sa jeunesse, d'identifier un certain nombre de forces. Il y a un grand nombre de documents, les auditions sont retracées à plusieurs endroits, et je tiens à remercier les services pour cet exercice qui a été long et fastidieux et qui a consisté à retracer fidèlement les échanges que nous avons pu avoir.

A la fin de la première partie de ce rapport, nous avons travaillé quelques recommandations suite à l'audition de l'ensemble des acteurs. Je relève quand même que nous n'avons pas été exempts de la difficulté à entendre les premiers concernés dans cet espace. Je n'incrimine personne. Nous n'avons pas forcément réussi à les associer au premier chef à ce travail. Pour autant, dans les échanges que nous avons eus, il y a de nombreuses pistes de travail. Nous avons connu par le passé les conseils municipaux de la jeunesse, avec la limite que peuvent avoir ces instances. Un travail est amorcé, mais le véritable enjeu pour la collectivité au sens large est de mieux les associer pour que ces politiques jeunesse ne se fassent pas en leur nom et en leur place mais avec l'ensemble des principaux concernés.

Les pistes que nous avons souhaité soulever ensemble se veulent ouvertes. Il appartient à votre majorité d'en prendre acte et peut-être de voir comment les choses peuvent avancer. Il me semble que les travaux de cette mission ont d'ores et déjà un effet car ils ont fait avancer un certain nombre de chantiers. La première recommandation est de poursuivre le travail de refonte d'information et de communication autour de l'action d'aller vers et à destination du public jeunesse. Nous avons fait le constat d'un gap encore sur la communication des dispositifs existants et nous nous félicitons que depuis, un guide des dispositifs à destination des jeunes soit sorti.

La poursuite de la dynamique de participation des jeunes engagée en 2025. La collectivité est à l'œuvre sur un certain nombre de points pour trouver différentes manières d'associer la jeunesse. Cela mérite d'être évalué et de prendre une ampleur bien plus importante.

Favoriser la coopération entre les communes d'Amiens Métropole sur les dispositifs mis en place pour la jeunesse. Nous avons audité cette question à l'échelle municipale, mais il nous est apparu que la frontière était parfois un peu artificielle au vu des dynamiques de la jeunesse, de celles de la Métropole et de la municipalité. Comment des ponts peuvent être mis en place entre l'ensemble des communes de la Métropole sur ces sujets.

Dans de nombreux endroits, les intervenants qui se sont présentés à nous ont relevé une vraie difficulté sur l'accompagnement de la question de la santé mentale des jeunes depuis ces dernières années, et notamment depuis la période Covid, avec aucune solution facile. Nous avons toutefois souhaité faire une préconisation car nous avons évalué l'opportunité de la formation destinée aux professionnels recevant le public jeune, à la fois sur les accueils spécifiques pour la jeunesse, mais aussi sur les accueils généralistes de service public, assez classiques et de guichet unique, pour repérer le mal être des jeunes et les orienter vers les personnes compétentes. La question des premiers secours en santé mentale est un sujet qui se travaille beaucoup et former largement les professionnels au contact de ce public nous a semblé être une préconisation consensuelle et qui pouvait se mettre en œuvre rapidement. Après, les appréciations sur l'évaluation de la politique autour de cette mission peuvent être différentes. Je remercie encore l'ensemble des membres et l'exercice démocratique de cette mission d'information et d'évaluation qui me semble porteuse de solutions et de préconisations consensuelles.

**M. DE JENLIS** : Hélène BOUCHEZ.

**MME BOUCHEZ** : Merci, Monsieur DÉCAVÉ, pour cette synthèse. C'est vrai que les recommandations ont été entendues et nous ferons en sorte qu'elles soient mises en place assez vite. En revanche, je suis surprise par ce que vous dites concernant l'absence d'auditions directes de jeunes. Dans le cadre du cahier des charges, nous avons échangé avec la mission, et nous vous avons même proposé d'aller sur le terrain rencontrer les jeunes, d'aller au Corner, au tiers-lieu jeunesse qui se trouve à Saint-Leu, d'aller dans des CAJ pour rencontrer les jeunes. Nous vous avons relancé une ou deux fois, mais vous n'avez pas réagi ou pris le temps d'organiser ce type de visite sur le terrain. Je suis donc un peu étonnée que vous remettiez cela en cause dans votre mot du président. Toujours est-il que le dialogue avec les jeunes a toujours animé et guidé notre collectivité à travers le service Jeunesse. Les centres d'animation jeunesse des différents secteurs sont des lieux propices au dialogue, et vous ne pouvez pas nous reprocher de le faire. Et concernant le guide des jeunes, tout est proposé pour la jeunesse : la consultation jeunes, la bourse aux initiatives, et ces projets partent du terrain, partent des jeunes, ce sont eux qui viennent avec leurs projets et leurs envies. Sinon, il est vrai que cette mission a permis de mettre en évidence la cohérence et la pertinence de notre politique

jeunesse. Les différents dispositifs existants ont démontré leur efficacité et leur efficience. Cela nous a permis aussi une analyse transversale et globale à l'échelle de la ville et mis en lumière l'articulation des offres du service Jeunesse avec les différents partenaires que nous avons auditionnés, que ce soit la MLIF, le CROUS ou autres. Et cela permet d'avoir une photographie de l'action et des moyens qui sont mis en œuvre par la collectivité et ses partenaires afin de favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes. Et, bien sûr, comme vous le savez, notre responsabilité collective est d'assurer un présent et un avenir aux jeunes de notre territoire. Nous devons maintenir et accentuer notre action, comme vous le disiez, pour que chaque jeune puisse réaliser pleinement ses aspirations et ses ambitions.

**M. DE JENLIS :** Merci, nous voilà informés et nos politiques évaluées, donc mission accomplie. Et nous pouvons nous réjouir de l'unanimité qu'il y a eue dans votre commission.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2025. APPROBATION.**

**M. DE JENLIS :** Le procès-verbal de la séance du 20 mars dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**M. DE JENLIS :** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2024 m'accordant délégation de compétences, je vous rends compte des décisions prises entre le 20 mars et le 18 avril 2025, listées dans la délibération. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

**DONT ACTE**

#### **6 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTIONS. 1<sup>RE</sup> REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS :** Je vous propose d'approuver le versement d'une somme globale de 67 500 € afin de soutenir les associations qui organisent des manifestations présentant un intérêt public local et qui contribuent à rendre la ville toujours plus attractive. Cette somme est répartie de la manière suivante :

- Les associations La Hotoie en Fête, Sals'Apero et Les Images de Blanches percevront chacune une subvention de 6 000 €.
- L'association Canine Territoriale percevra une subvention de projet de 1 500 € et une subvention de fonctionnement de 1 000 €.
- Un montant de 2 000 € sera octroyé à l'association Accueil des Villes Françaises.
- L'association Défi Jules Verne bénéficiera d'un montant de 16 000 €.
- 4 000 € seront versés à l'association Inner Wheel.

- L'association Histoire et Traditions Amiénoises se verra octroyer une somme de 25 000 €. Il convient par ailleurs d'approuver une convention à intervenir avec cette association pour fixer les modalités de versement de cette subvention. Je vous remercie également de bien vouloir m'autoriser à la signer.

Des demandes de prise de parole ? Madame DESBUREAUX et Madame MODESTE.

**MME DESBUREAUX :** Si nous entendons la portée symbolique d'un voyage de cinq semaines en ballon en hommage à Jules Verne à l'occasion des 120 ans de sa mort et le besoin de financements externes du fait des difficultés à boucler le budget de la part de l'association Défi Jules Verne, nous regrettons tout de même qu'une telle subvention à hauteur de 16 000 €, une somme importante, se tourne vers un projet ne comportant aucune action en direction des habitants d'Amiens, ou en tout cas aucune participation citoyenne et aucune implication des écoles, par exemple, ou des centres de loisirs. La seule retombée de ce projet est à trouver en termes d'image, et c'est peu au regard de l'engagement financier de la collectivité.

**M. DE JENLIS :** Je tiens juste à vous dire que cela concerne une montgolfière, que nous sommes ici dans une ville où Jules Verne a toute sa place. Elle va partir de Nantes, revenir à Amiens, avec un ballon estampillé "Amiens". Si nous ramenons l'impact de cette opération à la somme de 16 000 €, qui peut être considérée comme importante, chaque fois que des montgolfières sont en place à Amiens, elles attirent une foule énorme, et nul doute que ce sera un nouveau succès.

**MME MODESTE :** Pour l'association Canine Territoriale Nord Picardie, Amiens Métropole remet chaque année un trophée. J'y suis allée l'an dernier, cette année également. Un chien est arrivé en finale samedi et un autre en finale dimanche, et ce trophée est offert à l'un de ces deux chiens. C'est un concours d'élégance de très bonne tenue, sans aucune maltraitance.

**M. DE JENLIS :** Merci pour ton implication dans la cause animale, et qui produit des résultats également en termes de classement de notre ville au niveau national. D'autres demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **7 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SOCIETE DES COURSES. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS :** La Société des Courses d'Amiens est un acteur-clé du dynamisme local et, à ce titre, elle offre de grands moments de convivialité et de divertissement par l'organisation de compétitions de trot et de compétitions de galop de qualité. Les manifestations qu'elle organise attirent des professionnels renommés et des spectateurs passionnés, en accueillant des événements très prisés et bénéficiant d'une couverture médiatique nationale, notamment par l'organisation du Grand prix national dénommé « Grand prix de la Ville d'Amiens » qui, je vous le rappelle, aura lieu le samedi 3 mai 2025.

Cette association contribue notamment à rendre la ville d'Amiens toujours plus attractive. C'est pourquoi, je vous propose de lui accorder une subvention de 25 000 €, d'approuver la convention qui détermine les modalités de versement de cette aide financière et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Hormis les élus qui siègent au titre de nos collectivités dans cette structure, y'a-t-il des élus qui ne prennent pas part au vote?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes SAVARIEGO, BRUNEL (pouvoir à Mme BOHAIN), MM. DUFLOT, SAVREUX (pouvoir à M. GEST), ne prennent pas part au vote.*

**8 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. ASSOCIATION LA LUNE DES PIRATES. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS :** Je vous propose d'octroyer une subvention d'un montant global de 40 000 € à l'association La Lune des Pirates qui sera répartie comme suit :

- 20 000 € pour l'organisation de l'édition 2025 du Festival « Minuit avant la nuit », qui se tiendra pendant 4 jours du 12 au 15 juin 2025.
- 20 000 € pour l'organisation d'un concert gratuit pour les Amiénois à dominante rock et musique électronique qui se déroulera en ouverture du festival le 12 juin au jardin Dufau, avec comme artistes Pamela, The Names qui est un groupe originaire d'Amiens.

Je vous propose d'approuver la convention de versement de la subvention à conclure avec l'association et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des questions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9 - EVENEMENTS STRUCTURANTS. SUBVENTIONS. 1<sup>RE</sup> REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTIONS.**

**M. DE JENLIS :** Je vous propose de répartir une somme de 210 000 € afin de contribuer à l'organisation de deux évènements majeurs et structurants que sont :

- Le festival « Voyage au cœur de l'été », organisé depuis 20 ans par l'association Premice et qui se déroulera dans la cour intérieure du Cloître Dewailly au mois de juillet. Vous le savez toutes et tous, ce festival a pour objectif de faire découvrir différents patrimoines culturels à travers notamment la gastronomie, l'artisanat typique, les musiques du monde ou encore la danse. Cette année, c'est une subvention de 110 000 € que je vous propose de verser à cette association.

- Le festival "Les Tentaculaires", autrefois connu sous les appellations "La Fête dans la Ville" ou "la Rue est à Amiens", à l'initiative de l'EPCC Pôle National des Arts du Cirque et des Arts du la Rue. Je vous propose de verser à l'EPCC une subvention de 100 000 €.

Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces deux structures et de m'autoriser à les signer. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Hormis les élus qui siègent au titre de nos collectivités au sein de l'EPCC, y a-t-il d'autres élus qui ne prennent pas part au vote ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*MM. DÈCLE, GEST, SAVREUX (pouvoir à M. GEST), VOULMINOT, ne prennent pas part au vote.*

**10 - ESPACE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 32 RUE TERRAL.  
BAIL CIVIL AU PROFIT DU CCAS DE LA VILLE D'AMIENS.**

**M. DE JENLIS :** L'Espace d'Animation de Vie Sociale occupe aujourd'hui un bâtiment de 40 m<sup>2</sup> situé au 441, rue Saint-Maurice, dans lequel plusieurs projets et activités sont développés, s'inscrivant dans le Pacte des Solidarités, dans le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens et dans le Plan Pouvoir d'Achat.

Quoique très bien équipés, je suis allé visiter, ça vaut le coup d'y aller, ces locaux sont excentrés du quartier, pas très bien desservis par les bus et trop étroits pour réaliser toutes les activités de l'Espace de Vie Sociale dont la fréquentation est croissante. En ce sens, il est proposé la prise à bail auprès de la Ville d'Amiens d'une maison située 32, rue Terral, d'une surface de 100 m<sup>2</sup>.

L'unité Actions Collectives du CCAS de la ville d'Amiens, à moyens humains constants, s'installera dans ces locaux. Cela favorisera une amplitude d'ouverture plus importante et permettra aux habitants de disposer d'un lieu permanent d'écoute, d'information et d'accompagnement social, alors qu'aujourd'hui l'EVS Maison Saint-Maurice n'est ouvert que pendant une activité planifiée.

Je vous propose donc de louer par bail civil au CCAS d'Amiens ces locaux pour une durée de 3 ans reconductible tacitement chaque année et dont la durée totale ne pourra excéder 10 ans. La location sera consentie à titre gracieux. Le CCAS devra néanmoins s'acquitter des charges. Je vous invite à approuver et à m'autoriser à signer ce bail civil et tous les actes correspondants. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** L'Espace de Vie Sociale situé au 441 rue Saint-Maurice est mal desservi par les bus, ligne 11 et ligne 6, avec un bus toutes les heures en moyenne, ce qui rend difficile son accessibilité. Quel opposant caricatural a bien pu écrire ces lignes d'une mauvaise foi sans nom sur notre réseau de transports en commun ? Eh bien non, ce n'est pas un opposant, c'est dans le rapport explicatif de la présente délibération signée du nom de Monsieur le Maire afin d'apporter un élément d'explication à ce déménagement. Quand bien même nous noterons entre parenthèses que les nouveaux locaux ne sont pas bien mieux lotis côté desserte de transports en commun, nous saluons cette prise de conscience quant au relatif oubli de certaines zones de notre ville par son réseau de bus. C'est une première étape salutaire, il ne reste plus qu'à passer à la suite. Après la prise de conscience, on agit.

**M. DE JENLIS :** Je veux juste vous dire que nous maintenons déjà les deux locaux. Les anciens de la rue Saint-Maurice restent ouverts et, sauf erreur de ma part, la rue Terral n'est pas trop mal desservie au niveau des bus. Mais chacun son appréciation. Monsieur GEST.

**M. GEST :** J'aimerais que vous me communiquiez les endroits où les bus desservent mal les quartiers. A chaque fois que nous avons des signalements de cette nature, nous faisons en sorte d'y répondre dans la mesure des moyens du service. Or, il se trouve que nous n'en avons pas depuis des mois. Si vous trouvez que c'est mal desservi, peut-être ne connaissez-vous pas la fréquentation des lignes concernées. Nous prenons en compte la véritable fréquentation de ces lignes avant de prendre des mesures, sinon cela voudrait dire que nous ne tenons pas compte de l'argent public. Je ne peux pas imaginer que vous puissiez être dans cet état d'esprit. Par conséquent, cela m'intéresse que vous me donniez les cas de figure qui correspondent à ce que vous avez décrit.

**MME DESBUREAUX :** Puis-je répondre ?

**M. DE JENLIS :** Je vous en prie.

**MME DESBUREAUX :** Monsieur GEST, je cite le rapport où il est écrit "ce qui rend difficile son accessibilité", "mal desservi par les bus".

**M. DE JENLIS :** C'est Saint-Maurice.

**MME DESBUREAUX :** Donc Saint-Maurice est mal desservi par les bus, mais il n'y a pas que Saint-Maurice, une grande partie du nord-ouest d'Amiens est mal desservie par les bus. Je suis usagère des bus, Monsieur GEST, je les utilise régulièrement et je peux dire que le quartier nord-ouest est mal desservi par les bus, et je ne serai pas la seule à le dire.

**M. DE JENLIS :** En revanche, je suis un peu étonné que vous disiez que la rue Terral est mal desservie, nous sommes à côté de l'ancien hôpital.

**MME DESBUREAUX :** Même rue Terral, il n'y a pas énormément de bus qui passent.

**M. DE JENLIS :** Bien évidemment, nous allons creuser le sujet.

**M. GEST :** C'est ce que j'allais dire, nous allons regarder très concrètement la nature de ce que vous décrivez car, je le répète, encore faut-il, avant que nous mettions en place des moyens supplémentaires, vérifier quelle est la fréquentation desdits bus, notamment à certains horaires. Nous avons un exemple très récent d'une demande formulée pour mieux desservir le collège Arthur Rimbaud. On m'avait annoncé qu'il y aurait 50 enfants dans le bus, il y en a entre 4 et 5 tous les matins. C'est la raison pour laquelle nous reverrons le sujet à la prochaine rentrée.

**M. DE JENLIS :** Monsieur THÉVENIAUD.

**M. THEVENIAUD :** Ces Espaces d'Animation de la Vie Sociale sont très importants pour la Ville d'Amiens, pour créer du lien social et intergénérationnel. Aujourd'hui, nous avons 4 centres sociaux où seront construits les futurs bâtiments, à Etouvie et à Elbeuf. Elbeuf manque de moyens immobiliers. Je me suis rendu à plusieurs reprises à Elbeuf. Il y a onze ans maintenant, nous avons agréé un centre social sans lui donner les moyens. Ma question est la suivante : Existe-t-il un schéma local d'Amiens pour un meilleur maillage de notre territoire concernant les Espaces d'Animation de la Vie Sociale ? Car force est de constater que certains quartiers sont aujourd'hui délaissés. Nous en avons bien besoin, notamment pour créer du lien, pour rendre nos jeunes plus citoyens.

**M. DE JENLIS :** Vous êtes-vous déjà rendu vous-même rue Saint-Maurice ? Il est certes nécessaire aujourd'hui de mettre un deuxième local à disposition, mais ce qui s'y passe est juste exceptionnel, et le CCAS à qui il a été envisagé de donner à bail le 32 rue Terral, est sans doute ravi de pouvoir s'étendre dans ces locaux.

**MME ROY :** Bonsoir à tous. Si l'expression "mal desservi" figure dans le rapport, c'est aussi parce que l'Espace de Vie Sociale de Saint-Maurice, grâce à tout le travail qui a été mené en termes de collecte de légumes et de fruits, brasse une population qui, précédemment, ne venait pas à l'Espace de Vie Sociale de Saint-Maurice et qui, par conséquent, vient de toute la ville. Ce qui peut expliquer aussi la difficulté d'accès qui n'était peut-être pas aussi évidente au début. En effet, ce local aura vocation à permettre le développement des actions menées à destination de toute la population. Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans l'Espace de Vie Sociale, comme décrit

dans le rapport, le lieu est exigü. Je rappelle que nous faisons des collectes de fruits et de légumes, que nous passons ensuite aux ateliers pratiques avec les familles et les bénéficiaires pour cuisiner, sachant que le but de la démarche est de rendre autonome sur le plan alimentaire, d'apprendre à cuisiner et consommer des produits de saison, pour la plupart donnés puisque c'est le fruit des collectes, ou par le biais des aides individuelles. Or, pour mener à bien l'ensemble de ces activités il nous fallait des locaux plus appropriés.

D'autre part, sur la question des Espaces de Vie Sociale et de centres sociaux, tu n'es pas sans savoir, Philippe, que nous sommes liés aussi à la CAF sur le sujet, que nous avons deux sujets, à savoir celui des centres sociaux pour lesquels nous avons des conventions multipartites pour lesquelles nous avons aussi augmenté les dotations annuelles de financement, qui sont passées à 60 000 € rien que sur la dotation propre sur les subventions sociales aux centres sociaux. Et je ne parle pas de toutes les autres subventions qui peuvent leur être accordées sur des projets, sur les différents volets de financement que nous pouvons octroyer. Par ailleurs, l'autre disposition est celle de l'Espace de Vie Sociale. Ce dernier s'est accru puisque d'autres partenaires ont créé des Espaces de Vie Sociale, nous ne sommes donc pas les seuls à la manoeuvre. Et, bien entendu, en fonction des besoins, quand on nous sollicite, nous nous associons aux démarches, mais nous avons déjà à cœur de bien consolider ce qui existait au niveau des centres sociaux, et de bien consolider aussi le développement de l'Espace de Vie Sociale que nous gérons en propre, à savoir Saint-Maurice, et cette décision qui vous est soumise y participe.

**M. DE JENLIS** : Madame BECKER.

**MME BECKER** : Merci pour vos réponses qui ne sont pas tout à fait détaillées. En fait, ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est vous - et notre camarade Zoé DESBUREAUX l'a souligné - qui indiquez que le déménagement doit se faire parce qu'il ne dispose que d'une seule pièce, mais dans la délibération qui nous est soumise ce soir, il est dit que l'Espace de Vie Sociale situé au 441 rue Saint-Maurice est relativement excentré du quartier et très mal desservi par les bus, lignes 6 et 11, avec un bus toutes les heures en moyenne, ce qui rend difficile son accessibilité. C'est vous qui le dites. Et vous le déménagez dans le même quartier, là où le bus ne passera pas plus. Revoyez vos arguments pour le déménagement. Nous n'allons pas être contre cette délibération, mais en attendant, c'est un peu fort de café de venir nous dire aujourd'hui que tous les bus fonctionnent bien à Amiens et qu'il n'y a pas d'attente.

**M. DE JENLIS** : C'est un peu redondant avec ce qui a été déjà dit, je ne vais donc pas réagir.  
Pascal RIFFLART.

**M. RIFFLART** : Je suis un peu moins attentif maintenant au fonctionnement de nos bus, mais je comprends l'argument. Maintenant, que cherche-t-on ? A avoir finalement une action beaucoup plus efficace et beaucoup plus pertinente. A partir de là, il faut comparer les choses qui sont comparables, c'est-à-dire une offre qui est moindre à une offre qui est supérieure. Si le but du jeu est d'augmenter l'accessibilité du dispositif, il faut évidemment le rapprocher d'une ligne à haute fréquence et à haute distribution et dans ce cas, la comparaison fait que la ligne 6, par exemple, qui va à Terral actuellement, va apparaître comme moins pertinente, moins dense. Ce n'est pas pour autant que l'on ne peut pas porter un jugement sur une ligne, prise au hasard, qui est une ligne de proximité et qui a un trafic beaucoup moins dense, et dire que finalement vous n'auriez pas dû mettre cela dans votre rapport. En effet, cela n'aurait peut-être pas dû y être. Le but du jeu, c'est d'amener un service au plus près d'un mode de communication le plus efficace possible.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. DE JENLIS :** Nous passons maintenant aux autorisations de programme. Pour plus de fluidité, je vous propose que chaque élu présente succinctement tous ses dossiers, étant entendu que les délibérations seront soumises au vote séparément.

Il s'agit pour chacun de ces dossiers d'approuver l'affectation des crédits de paiement pour l'année 2025, de m'autoriser à solliciter tous financements extérieurs et de m'autoriser également à déposer et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives qui seraient nécessaires, le cas échéant.

Je passe la parole à Annie VERRIER pour les 12 autorisations de programme qui concernent sa délégation.

**MME VERRIER :** Le point 11 concerne une autorisation de programme dédiée à la requalification des espaces publics et à la reconquête commerciale du quartier Nord dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain. Je vous propose d'affecter une somme de 1 286 387 € afin de permettre la réalisation de la première phase de travaux d'aménagement en vue de la requalification du secteur Briqueterie ; de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics du secteur Pigeonnier ; d'acquérir des cellules du centre commercial Marivaux ; de réaliser les études techniques nécessaires à la définition du projet de rénovation du secteur Guynemer/Farman ; de concevoir une œuvre d'art participative sur la future place du Colvert et d'engager diverses études techniques préalables à la réalisation des opérations. Je vous précise que ces dépenses seront compensées par des recettes prévisionnelles à hauteur de 689 200 €.

La délibération 12, toujours dans le cadre du P.R.U., concerne le quartier Pierre Rollin. Il est proposé d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 1 466 150 € afin d'aménager l'allée des rencontres sud jusqu'à la rue d'Antibes ; de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les études juridiques et techniques préalables à la réalisation du projet urbain ; et d'acheter des cellules commerciales vouées à démolition. Des recettes prévisionnelles à hauteur de 1 047 500 € sont attendues.

Pour le point n° 13, cette fois encore dans le cadre du P.R.U., je vous propose d'affecter une somme de 2 347 861 € à prendre dans l'autorisation de programme dédiée à la requalification des espaces publics et création d'un pôle de services publics à Etouvie. Cette somme permettra de financer non seulement les travaux d'aménagement du secteur Morvan, du parvis de la médiathèque, des abords du futur pôle médical devant les Coursives, mais également de poursuivre diverses études de maîtrise d'œuvre, études techniques, études de programmation et études juridiques. Il s'agit également d'initier le projet culturel et le projet de mémoire du quartier en accompagnement de la démolition des Coursives et de lancer la conception du projet d'agriculture urbaine sur la Plaine Varlin. Des recettes prévisionnelles sont attendues à hauteur de 1 288 400 €.

S'agissant de la délibération n° 14, je vous propose d'affecter un montant de 300 000 € à prendre dans l'autorisation de programme dédiée à la mise aux normes et la mise en accessibilité du domaine public, afin de financer les opérations de modernisation du boulevard du Jardin des Plantes (pour 230 000 €) et aussi de provisionner le coût des travaux d'accessibilité dans les aménagements programmés (évalué à 60 000 €) et le coût des études d'accessibilité (estimé à 10 000 €).

Au point n° 15, je vous propose d'affecter une partie de l'autorisation de programme "Modernisation & déploiement de la politique d'éclairage public", à hauteur de 2 000 000 €, afin de financer la réalisation de l'opération de modernisation et le remplacement des lanternes SHP par des LED ainsi que la pose d'horloges dans les coffrets techniques correspondants.

Pour le point n° 16 relatif à l'autorisation de programme "Modernisation & déploiement des bornes d'alimentation pour marchés de plein vent", je vous propose d'affecter la somme de 60 000 € permettant le remplacement des tableaux électriques pour la place Görlitz à hauteur de 10 000 €, la place Maurice Vaast à hauteur de 40 000 € et place Parmentier pour 10 000 €.

Pour le dossier n° 17, qui a trait à la modernisation et à la réhabilitation des parcs et squares, je vous propose d'affecter 256 700 € au titre de l'année 2025. Pour le secteur Est, et plus particulièrement rue Saint-Acheul et impasse Bobillot, rénovation de la placette, du parking de l'impasse, financement des terrassements et débroussaillage du parc, à hauteur de 146 700 €. Pour la rue Olivier de Serre, des opérations de plantations pour 10 000 €. Pour le secteur Sud, rénovation des chemins, l'éclairage et plantations dans le square Jules Verne, pour la somme de 100 000 €.

Le point n° 18 concerne la réhabilitation du parc de la Hotoie. Je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 2 800 000 € destinés à financer des études et des travaux à entreprendre au cours de cette année, notamment des travaux d'aménagement des squares triangles, du parking de la rue du Faubourg de Hem ou de l'avenue Salvador Allende, mais également la réalisation d'études de sol, de détection des réseaux, de circulation, de maîtrise d'œuvre ou encore des études environnementales ainsi que la réalisation de planches d'essais.

Je vous propose, avec la délibération 19, d'affecter une partie de l'autorisation de programme "Réhabilitation de la passerelle Samarobriva", pour une somme de 1 022 412 €, afin de financer à la fois les appels de fonds destinés à la réalisation des travaux de la passerelle (972 412 €) ainsi que la rémunération du mandataire SPL Vallée Idéale Développement (50 000 €).

Concernant le point n° 20, une enveloppe de 1 700 000 € a été votée pour le gros entretien des ouvrages d'arts de la collectivité. Je vous propose d'affecter des crédits de paiements à hauteur de 500 000 € pour le programme 2025 consacré aux différentes opérations listées dans la délibération : études, travaux de démolition, jointement, réparation.

Le dossier n° 21 concerne aussi un ouvrage d'art, et plus précisément l'autorisation de programme dédiée à la reconstruction du pont Vulfran Warmé. Il convient d'affecter une somme de 50 000 € afin de financer plusieurs études préalables aux travaux : pour 15 000 €, la poursuite de l'étude menée par le CEREMA, pour 35 000 €, les études de maîtrise d'œuvre. Je vous rappelle que la prestation confiée au CEREMA est une mission d'AMO dans le but de recruter un maître d'œuvre qui réalisera les études préliminaires de reconstruction du pont.

Le point n° 22 concerne les travaux d'effacement des réseaux. Il convient d'affecter une somme de 300 000 € afin de financer la réalisation des opérations de modernisation des réseaux pour l'impasse Latérale et la cité des Glycines (chacune 15 000 €) ; des travaux d'effacement de réseaux et de pose de mâts pour l'impasse Caron (190 000 €), la rue de Saveuse (40 000 €), et la rue Victor Magnier (40 000 €).

**M. DE JENLIS** : Merci, Annie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame BECKER et Madame DESBUREAUX.

**MME BECKER :** J'interviens sur le point 14 relatif à la mise aux normes et la mise en accessibilité du domaine public, l'affectation d'opérations d'investissement pour l'année 2025. Vous proposez de n'inscrire que 300 000 € de crédits de paiement en ce 29 avril 2025, soit 18,75% de cette autorisation de programme sur la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2025. On est bien loin du compte. En 2022, aucun crédit de paiement ; en 2023, 35 356 € ; en 2024, 37 079 €, soit un total de 73 435 €, ce qui ne donne jusqu'à présent que 4,60%, autrement dit rien. Vous vous êtes inscrit dans une continuité d'inaction, alors que la loi de 2005, qui promettait l'accès aux droits des personnes handicapées, a d'ores et déjà vingt ans. En effet, nous n'atteignons en 2025, avec cette autorisation de programme, que 23,34% de crédits alloués. Nous déplorons ce soir le peu de moyens des services en charge de mettre aux normes l'accessibilité. Ainsi, la délibération ne concerne qu'une seule opération au secteur Centre, à savoir la modernisation du boulevard du Jardin des Plantes, et ceci pour 230 000 €.

L'accessibilité totale de notre domaine public est encore et toujours renvoyée à plus tard. Le reste des crédits sont des provisions. Qui peut décemment imaginer que l'an prochain, année de renouvellement électoral, le solde de cette opération, qui représente un montant de 1 926 565 € de crédits nouveaux et de provisions, sera réalisé ?

Ce sujet démontre que votre PPI s'est avérée pour le quotidien des Amiénoises et des Amiénois un mirage. Au vote du budget, Monsieur le Maire nous a dit [je cite] : cela reflète une ambition forte pour la Ville et nous engage, avec des moyens concrets pour améliorer la vie des Amiénois, grâce à une gestion saine de la collectivité. Eh bien, au contraire, votre budget exprime une ambition très faible pour améliorer concrètement la vie des gens. Nous vous rappelons que l'accessibilité, qui devrait être une priorité, a toujours été sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire. Elle concerne tout autant les personnes handicapées, quelle que soit leur déficience, incapacité, différence et leur environnement, que les personnes âgées qui ont des problèmes de mobilité et de dépendance plus ou moins importants, ainsi que les familles avec de jeunes enfants ou les femmes enceintes.

Pour rappel, le 28 octobre 2021, la majorité disait : "Cette AP est destinée à mettre en accessibilité les espaces publics, quel que soit le handicap. Elle permettra de répondre aux recommandations du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics à l'horizon 2023. Elle servira également à répondre aux obligations réglementaires concernant le cône de visibilité au droit des passages piétons entré en vigueur en 2026". On voit qu'aujourd'hui, on est bien loin du compte. Ces deux objectifs n'auront pas été atteints pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026, car l'accessibilité n'est malheureusement pas une priorité alors qu'elle devrait l'être. L'accessibilité, Monsieur le Maire, ne peut être réduite uniquement au parcours Aronnax et destinée à l'accueil des touristes afin d'avoir un label et faire quelques événements. L'accessibilité réelle à Amiens s'est perdue, dès le début de votre mandat, dans les divers fonds de concours octroyés à Amiens Métropole, dont celui de 3 000 000 € versé en 2021 pour servir de cale d'équilibre à son budget.

En matière d'accessibilité, il reste donc toujours des progrès à faire, notamment dans les différents quartiers d'Amiens. L'APF France Handicap a ainsi révélé que sur le plan médical et paramédical d'abord, il faudrait développer l'accessibilité des cabinets médicaux, des dentistes aux gynécologues, en passant par les ophtalmologistes. De nombreux usagers n'ont pas le choix de leur médecin, ils optent simplement pour celui qui est accessible. Sur le plan scolaire ensuite, il faut davantage travailler l'inclusion dans nos écoles primaires publiques. Et, bien sûr, il est toujours nécessaire de fournir des améliorations au niveau des mobilités. En effet, pour développer la marche ou les alternatives aux véhicules thermiques, la volonté politique et les moyens consacrés à cette politique publique ont manqué. Je vous remercie.

**M. DE JENLIS** : C'est une sorte de tribune finalement. Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX** : Je n'interviens pas du tout sur le même point. Monsieur MERCUZOT voulait intervenir.

**M. DE JENLIS** : Si cela ne vous dérange pas, je vous propose de rester sur ce point et nous passerons ensuite au vôtre. Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT** : Je suis vraiment très étonné d'entendre le terme de rigueur budgétaire concernant les investissements de la Ville d'Amiens. Nous parlons bien des investissements. Et je crois même me souvenir, ma chère collègue, qu'au moment où nous avons débattu de ce budget ou d'un autre, vous avez considéré que nous en faisons beaucoup trop en investissement et pas assez en fonctionnement. Tout d'un coup, vous nous dites l'inverse. Très bien. Cela tombe bien, un petit document a été donné. Sur un budget de la Ville de 186 millions d'Euros, nous investissons 58 millions d'Euros. Alors certes, ces 58 millions d'Euros ne vont pas en totalité sur la mise en accessibilité des espaces publics, mais pour autant les investissements ne souffrent en aucun cas d'une quelconque rigueur budgétaire. Quant à la question de l'accessibilité à proprement parler, il y a évidemment cette ligne, la mise en accessibilité de ce qui existe, mais à chaque fois que des travaux sont réalisés, ils englobent évidemment aussi la question de l'accessibilité. Cette ligne n'est donc pas exclusivement représentative de l'ensemble des sommes qui permettent de rendre accessible tel ou tel équipement. Enfin, je constate que vous faites semblant de ne pas vouloir comprendre le lien très fort qui existe entre la Ville et la Métropole, et quand je vous entends critiquer les 3 millions d'Euros que notre Ville a versés à la Métropole, je tiens à vous rappeler que ces 3 millions d'Euros ont, à 75%, bénéficié aux habitants de la ville d'Amiens.

**M. DE JENLIS** : Mathilde ROY.

**MME ROY** : Je voulais aussi, en complément, évoquer le fait qu'en début de mandat, nous avons quand même voté une PPI pour laquelle il y avait une enveloppe à la fois Ville et Métropole pour tous les travaux d'accessibilité. On ne va pas se voiler la face. Nous sommes conscients que c'est un travail titanesque qui prendra des décennies compte tenu de la centaine de bâtiments publics que nous avons. Pour autant, on ne peut pas dire que nous soyons restés sans rien faire. Tout d'abord, il y a l'obtention du label "Destination pour tous OR" qui a justement mis en exergue la reconnaissance du fait que beaucoup d'investissements avaient été faits pour faciliter les mobilités dans l'ensemble de notre ville. Nous avons des commissions "accessibilité" qui se tiennent à peu près tous les trois à quatre mois avec l'ensemble des partenaires concernés par le sujet du handicap, et de toutes sortes de handicaps parmi lesquels figurent notamment l'ADAPEI, l'APF ou d'autres. A chaque fois qu'il y a une commission, nous avons l'occasion de présenter l'ensemble des travaux des ADAP, etc. qui sont réalisés dans chacun des secteurs de la ville. Nous pourrions consolider l'ensemble pour que vous puissiez vous rendre compte que nous ne sommes pas restés sans rien faire. Nous commençons également à préparer la candidature pour la ré-obtention du futur label "Amiens Destination pour Tous" pour laquelle le cahier des charges ministériel vient de tomber et pour lequel d'autres projets de mise en accessibilité sont envisagés. Bien sûr, nous en sommes conscients, il y a énormément de travail à faire, et dans différents domaines, mais pour autant, des choses sont faites et elles ne sont pas négligeables, dicit aussi les participants à cette commission qui sont en situation de handicap. Quand on parle de situation de handicap, ce sont aussi des dossiers qui vous sont soumis, comme, par exemple, des balises sonores à la traversée des passages piétons, en plus de tout ce qui peut être fait en matière de travaux, notamment.

**M. DE JENLIS** : Merci, Mathilde, pour toutes ces précisions. Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX** : D'abord, je rappelle que le groupe Communistes, Républicaines et Citoyennes ne participe pas au vote sur les autorisations de programme puisque nous n'avons pas voté la PPI. Ensuite, je souhaiterais intervenir sur la réhabilitation du parc de la Hotoie. Nous passerons vite sur la ligne qui prévoit de s'attaquer de suite à l'avenue Allende, comme une volonté d'affirmer que rien ne doit permettre de revenir en arrière sur ce dossier. Nous signalerons seulement que l'aménagement de l'allée du Bicêtre serait bien plus urgent. Il a déjà commencé, mais on ne sait pas vraiment à quoi cela va ressembler. Sa chaussée, comme son unique trottoir, étant dans un état tout bonnement pitoyable, le trottoir est la région des 1000 Etangs dès qu'il pleut, et sa fréquentation ayant nettement augmenté. Pour le reste, nous avons un questionnement un peu plus général sur l'environnement du parc. Celui-ci nous vient d'abord de l'importante somme mise sur le parking du zoo. Nous nous interrogeons sur la politique globale d'accessibilité du parc de la Hotoie. Aujourd'hui, la desserte en bus est uniquement assurée par le N1 qui permet d'y accéder directement. Quant aux parkings, leur taille est largement sous-dimensionnée par rapport aux ambitions que vous formulez tant pour le zoo que pour le futur parc en lui-même. Dans la configuration actuelle, l'accès à ces deux pôles qui doivent devenir structurants, ne serait-ce que du fait des investissements consentis, repose donc principalement sur un parking relais situé à plus d'un kilomètre de ce qui sera l'esplanade ludique et d'un arrêt de bus Simone Veil situé à 700 mètres du parc.

Que l'on regrette ou non que ces distances puissent être un frein à ce que les gens se déplacent, c'est un état de fait qu'il faut prendre en compte. Il suffit de voir l'importance du parking sauvage au croisement de l'avenue Louis Blanc, de la promenade de la Hotoie et de l'allée du Bassin les jours de beau temps pour finir de s'en convaincre. Dès lors, pouvez-vous nous présenter votre projet global d'accessibilité, ce qui a été pensé pour permettre d'attirer et d'accueillir le plus grand nombre sur cette zone sans désagréments pour les riverains ?

Par ailleurs, et c'est complémentaire avec la question précédente, quelle articulation avec le développement des quartiers adjacents ? Comment conserver la quiétude de ces quartiers, veiller à la préservation des quelques activités, notamment commerciales, voire à leur développement raisonnable et raisonné, prendre en compte leur densification, comme dans le cas du faubourg de Hem. Nous pensons notamment aux constructions du faubourg de Hem évoquées au point 28 de notre ordre du jour. Enfin, quelque chose a-t-il été pensé en termes de communication, mais aussi d'interconnexions physiques vis-à-vis du développement des installations ludiques dans la zone d'activités de Montières qui se trouve à moins d'un kilomètre de l'extrémité du parc ? Telles sont les questions que nous nous posons avec l'aménagement du parc.

**M. DE JENLIS** : Concernant la Hotoie, je pense qu'il ne faut pas crier avant d'avoir mal, nous jugerons sûrement sur pièce, et je pense que le projet sera à la hauteur des espoirs et de l'ambition que nous avons pour ce magnifique parc, qui est le plus ancien de notre ville. Concernant les stationnements, il ne faut pas vous inquiéter, nous avons d'autres solutions sous le coude. La première, dont je peux vous parler, ce sont des discussions notamment avec la Région pour mutualiser le parking du lycée de la Hotoie parce qu'il pourrait être mis à disposition lorsque le lycée est fermé. Et la première Vice-présidente ici présente est notre meilleure ambassadrice sur le sujet. Nous avons également une discussion avec une autre structure, que je ne peux pas nommer pour l'instant, sur le même principe. Et je vous rappelle aussi que l'allée des Soupirs permet de relier le parking de l'hippodrome. Je ne suis donc pas inquiet. Après, cela va forcément changer puisque des modifications sont faites. Mais je suis assez confiant, car dès lors qu'il y a des modifications, même si cela bouscule un peu les habitudes, cela se passe

généralement très bien. Je prendrai pour exemple la fermeture de l'avenue Salvador Allende qui se passe merveilleusement bien. Il y a, certes, des petits ajustements à faire mais je crois que d'ici quelque temps, nous serons ravis d'avoir rendu à la nature ce qu'on lui a pris dans les années 1970. Par ailleurs, vous évoquiez l'allée du Bicêtre et du cheminement piétons. Allez voir sur place actuellement, vous aurez un aperçu. Cela va être irréprochable, sincèrement. Quelqu'un d'autre veut-il intervenir sur la Hotoie ou sur d'autres points ?

Je mets donc chaque délibération au vote.

**11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. QUARTIER NORD. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET RECONQUETE COMMERCIALE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. QUARTIER PIERRE ROLLIN. AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS ET CREATION D'EQUIPEMENTS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. QUARTIER ETOUVIE. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET CREATION D'UN POLE DE SERVICES PUBLICS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MISE AUX NORMES ET MISE EN ACCESSIBILITE DU DOMAINE PUBLIC. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE D'ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DES BORNES D'ALIMENTATION POUR MARCHES DE PLEIN VENT. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET REHABILITATION DES PARCS ET SQUARES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DU PARC DE LA HOTOIE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER, THÉVENIAUD se sont abstenus.

**19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DE LA PASSERELLE SAMAROBIVA. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GROS ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PROJET RECONSTRUCTION DU PONT VULFRAN WARME. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.*

**M. DE JENLIS :** Je passe maintenant la parole à Bruno BIENAIME pour les deux prochaines autorisations de programme.

**M. BIENAIME :** Avec la délibération n° 23, je vous propose d'affecter une partie de l'autorisation de programme "Plan vélo. Aménagements cyclables & petits équipements" à hauteur de 1 520 000 € afin de financer la réalisation sur les différents secteurs de la ville d'opérations de sécurisation, d'élargissement ou de création de voies vertes, et de liaisons cyclables ou de pistes bidirectionnelles. En outre, dans le but d'intégrer le portage des opérations initialement prévues sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Amiens, passant dorénavant sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole, une diminution de l'autorisation de programme de 6 700 000 € à 5 440 000 € est à opérer.

Avec le point suivant, je vous propose d'approuver les opérations d'aménagement en espaces verts, telles que détaillées dans la délibération qui vous a été transmise. Il s'agit notamment des actions en faveur de la biodiversité, d'éco-pâturage, de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore dans la ville, à hauteur de 183 800 €, et de prestations liées au Jardin des Plantes à hauteur de 760 000 €.

**M. DE JENLIS :** Merci Bruno. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AMENAGEMENTS CYCLABLES & PETITS EQUIPEMENTS. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.*

**24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ESPACES VERTS : NATURE EN VILLE. JARDIN DES PLANTES. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.

**M. DE JENLIS :** Avant de passer la parole à Richard RIFFIOD, je trouve que nous sommes passés un peu vite sur le point n° 15, et notamment sur l'opération de modernisation et de remplacement des lanternes SHP en LED. Je vous informe qu'à la fin de l'année 2025, 100% de l'éclairage public amiénois sera passé en LED. Sur les exercices 2023, 2024, 2025, nous aurons passé la totalité de la ville en LED. A noter que les LED représentent quand même 60% d'émissions de CO<sub>2</sub> en moins et c'est aussi 58% d'économies de fonctionnement en plus. Je pense que nous sommes extrêmement vertueux sur le sujet. Et je passe maintenant la parole à Richard RIFFIOD pour la dernière autorisation de programme inscrite à l'ordre du jour.

**25 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STATIONNEMENT DE SURFACE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2025.**

**M. RIFFIOD :** Pour l'autorisation de programme "Stationnement de surface", je vous propose d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 582 000 € afin de financer les actions listées dans le projet de délibération et qui portent, notamment, sur la réalisation de diverses études ou opérations liées aux horodateurs telles que la mise en place du paiement dématérialisé, par exemple, la modification des quais de bus avenue Foy, ce qui induit une augmentation de l'offre de stationnement, ou bien encore la création de places PMR dans un nombre plus significatif qu'auparavant, pour faire écho au débat qui a eu lieu précédemment, ainsi que la pose de portiques au parking Faidherbe.

**M. DE JENLIS :** Madame BECKER.

**MME BECKER :** Lors de la présentation de votre PPI, le 28 octobre 2021, les opérations relatives au stationnement de surface étaient évaluées à 500 000 €, car les extensions du stationnement payant nécessitaient l'acquisition et l'installation de nouveaux horodateurs, la mise à jour de logiciels, la signalisation de travaux de voirie, l'accès PMR, les livraisons et les zones bleues. Ce sujet, qui vous a semblé plus prioritaire que l'accessibilité, est passé de 500 000 € à 1 500 000 €. En d'autres termes, cette opération de la PPI a été triplée. D'ores et déjà, 707 000 € ont été consommés, soit 47,19%. Ce soir, vous nous en présentez pour 582 000 €, portant le réalisé de l'opération à environ 86%. Je vous laisse juge, en comparaison de ces choix avec ceux de l'accessibilité qui se retrouvent à 4%. Toutefois, ces crédits, comme pour les bus Amétis pour la mobilité, sont des investissements supplémentaires contraints car le matériel initial était défectueux. Rappelons qu'en mars 2023, 150 horodateurs étaient hors service sur les 503 que compte notre Ville, les pannes s'enchaînaient. Ce n'est qu'en mars 2024 qu'une trentaine d'horodateurs ont remplacé les parcmètres les plus anciens en centre ville. C'est ainsi que trouver un horodateur en état de marche fut le sport numéro un à Amiens, ceci pour bon nombre d'usagers durant presque un an et demi à Amiens.

Votre retard en la matière n'a pas aidé à la civilité de certains automobilistes. Nous déplorons par ailleurs une politique laxiste car certains sans-gêne se garent sur les pistes cyclables ou encore sur les voies réservées, ou encore sur les trottoirs. Un sentiment d'impunité existe particulièrement dans certains beaux quartiers. Ces investissements d'urgence n'ont pas permis d'améliorer le stationnement en surface à Amiens. Nous manquons encore de places, notamment de places PMR. Un des points noirs de votre bilan, avec le CHU payant et la suppression des parkings gratuits, c'est le stationnement en haut de la Citadelle qui est dans un état déplorable. Il ne permet pas le stationnement dans de bonnes conditions du personnel de l'université et des étudiants. A fortiori, pour eux des amendes sont dressées par la police municipale faute d'autres endroits pour se garer, et en l'absence d'équipements sécurisés pour les vélos ou de gratuité des bus pour tous les étudiants d'Amiens.

**M. DE JENLIS** : Merci, Madame BECKER. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. RIFFIOD** : Je peux apporter quelques éléments de précision. Effectivement, nous avons procédé à une évaluation du stationnement à l'échelle de la Ville, en nous appuyant notamment sur l'expertise d'un cabinet extérieur qui nous a aidés à y voir plus clair et à rationaliser les choses. Nous avons donc été amenés à faire de nombreuses propositions d'évolution, qui se sont traduites par des investissements en augmentation, pour répondre à un besoin. Quand vous dites qu'il n'y a pas de place pour le stationnement à Amiens, ce n'est pas vrai, il y a de quoi stationner, nous avons juste réorganisé les modalités de stationnement pour favoriser l'usage des parkings en ouvrage, qui est un point important, qui étaient sous-utilisés et sous-évalués. Et quand vous parlez d'optimisation et de rendre l'argent public utile, c'est un exemple. Et concernant les places de surface, nous avons aussi rationalisé l'offre et créé des zones de stationnement en zone bleue de longue durée sur deux endroits, qui permettent d'accéder facilement au centre ville et aux commerces dans des conditions tout à fait confortables. Quant aux places PMR, nous avons significativement augmenté le budget alloué à cette partie parce que nous sommes sensibles à cette question et nous souhaitons avoir un maillage plus efficient, avec non plus une politique de réponse à la demande individuelle des usagers, mais un maillage qui correspond à la réglementation du 2% et de l'espacement entre chacune des places. En commission "Stationnement", nous étudions toutes les semaines des situations nouvelles avec des créations qui soient le plus possible dans les normes, et parfois au mieux des possibilités de la réalité locale. Je ne peux donc pas vous laisser dire que nous ne faisons rien pour l'accessibilité, notamment pour les places PMR car nous avons une volonté significative dans ce domaine.

**M. DE JENLIS** : Je vous remercie de rétablir certaines vérités.

**MME LAVALLARD** : Je souhaite préciser que l'an dernier, le budget pour les places PMR était de 16 000 € et qu'il est passé à 130 000 €.

**M. DE JENLIS** : Il est difficile de faire mentir les chiffres.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ne prennent pas part au vote.*

*M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), VOULMINOT, DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), TELLIER se sont abstenus.*

**M. DE JENLIS** : Nous en avons terminé avec les autorisations de programme. Nous allons passer les prochaines délibérations les unes après les autres comme nous le faisons habituellement et je passe la parole à Annie VERRIER pour le point 26.

**26 - PARC SAINT-PIERRE. PARCELLE CADASTREE SECTION BY NUMERO 45. ACQUISITION AUPRES DE LA SAFER HAUTS-DE-FRANCE.**

**MME VERRIER** : La SAFER Hauts-de-France propose à notre collectivité la rétrocession de la parcelle cadastrée section BY n°46 située au cœur du Parc Saint-Pierre, côté Boulevard du Cange, accessible depuis le chemin de Halage, pour une contenance de 5 160 m<sup>2</sup>. Il s'agit de la dernière parcelle privée non habitée du parc Saint-Pierre, avec une partie jardin et une partie boisée.

Au regard de la surface de cette parcelle et de sa situation, cette acquisition permettrait, outre l'assurance d'une certaine qualité paysagère du parc à long terme, d'offrir des opportunités pour des demandes de jardins familiaux, des projets en lien avec la souveraineté alimentaire, comme la plantation de vergers par exemple, ou la préservation de l'environnement.

Je vous propose donc d'approuver cette acquisition moyennant le prix de 92 000 €, frais de la SAFER compris, outre des interventions de démolition et mise en décharge des restes du bâti incendié, ainsi que le débroussaillage de la parcelle qui seront à prévoir.

**M. DE JENLIS** : C'est effectivement une belle opportunité qui se présente, et pourquoi pas un jour imaginer en faire un verger, car il y a des possibilités de foncier disponible pour planter. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**27 - REGULARISATION D'UN EMPIETEMENT, 39-41 RUE DES CLAIRONS. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL ENCLAVE.**

**MME VERRIER** : En juin 2024, la ville d'Amiens a été saisie par le notaire chargé de la vente de la maison située au 39-41, rue des Clairons pour la régularisation d'un empiètement d'une partie de l'immeuble, en l'occurrence la salle de bain, sur un terrain communal enclavé de 15 m<sup>2</sup>, cadastré section AB n° 632. Entretemps, la maison a été vendue à la SCI DSA, représentée par son gérant, Monsieur Alfredo RIBEIRO DA SILVA.

Par suite, je vous propose, conformément à l'évaluation du service domanial, de céder au nouveau propriétaire ladite parcelle, moyennant le prix de 2 625 €, frais notariés en sus, l'accord du propriétaire ayant été préalablement reçu.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28 - RUE DU FAUBOURG DE HEM. ECHANGE D'EMPRISES FONCIERES AVEC LE GROUPE PM3C.**

**MME VERRIER**: Dans le cadre d'un projet de construction de 100 logements au 250 rue du Faubourg de Hem porté par le groupe PM3C, je vous propose de répondre favorablement à cette société qui a sollicité la Ville d'Amiens afin de procéder à un échange foncier de deux parcelles : les parcelles cadastrées section VP n° 462 appartenant à ce groupe, et section VP n°

466, d'une surface de 7 m<sup>2</sup>, dont la Ville d'Amiens est propriétaire et sur laquelle un bâti du groupe PM3C est édifié sur une surface de 5 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est d'ailleurs constituée par un délaissé du domaine public communal.

Conformément à l'évaluation rendu par le Pôle d'Évaluation Domaniale, une soulte de 600 € sera versée au groupe PM3C.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**29 - AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE. CENTRE DE FORMATION PROMEO CFAI PICARDIE. TENEMENT FONCIER DE L'ANCIENNE STEP SAINT-MAURICE.**

**MME VERRIER** : PROMEO est un organisme de formation implanté actuellement sur la Zone Industrielle Nord et qui souhaite se développer sur le territoire amiénois. Fin 2023, il avait envisagé de s'implanter sur une partie de l'ancien site Whirlpool, mais l'opération n'a pu aboutir, et il a manifesté son intérêt pour la friche communale de l'ancienne STEP Saint-Maurice, située à l'angle de la rue du Château Milan et de l'avenue George Pompidou. Son projet consiste en la construction d'un centre de formation sur une surface de plancher de l'ordre de 10 400 m<sup>2</sup>, incluant des ateliers, des bureaux ainsi qu'un parking d'environ 288 places.

A ce jour, les modalités et conditions de cession sont en cours de finalisation. Toutefois, le démarrage des travaux étant estimé à janvier 2026, je vous propose d'autoriser PROMEO CFAI Picardie, ou toute autre société qui se substituerait, à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'emprise constituée des parcelles listées à l'article 1 de la délibération, représentant une superficie d'environ 27 190,65 m<sup>2</sup>. Ces parcelles ont déjà fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la division foncière de ces parcelles et à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette opération.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**30 - FOURRIERE ANIMALE. UTILISATION DES LOCAUX PAR D'AUTRES COMMUNES. CONVENTION. MODIFICATION.**

**M. BIENAIME** : La ville d'Amiens est propriétaire des locaux de la fourrière animale municipale dont la gestion est exploitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Lors du conseil municipal du 12 décembre dernier, une convention tripartite relative à l'utilisation des locaux de la fourrière par d'autres communes a été approuvée. Cette convention a été transmise au titulaire du marché de gestion. Cependant, ce dernier sollicite une modification concernant les articles relatifs à la résiliation et à la durée du marché.

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle convention-cadre jointe à la délibération qui vous a été transmise.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**31 - VALIDATION DE LA CONSTITUTION D'UN TROUPEAU D'ECO-PATURAGE PROPRE A LA VILLE D'AMIENS. OBTENTION POUR LA COLLECTIVITE D'UN NUMERO D'ELEVEUR.**

**M. BIENAIME** : Depuis 2021, dans une optique de gestion alternative et durable des espaces verts, la Ville d'Amiens, via son service Espaces Verts, expérimente de l'éco-pâturage sur certains de ses sites avec des chèvres prêtées par le parc zoologique d'Amiens. Afin de pérenniser et développer cette démarche, il appartient à la collectivité de constituer son propre troupeau de chèvres et de moutons. En effet, le zoo a fait part qu'il ne pourrait pas assurer durablement le suivi des animaux à l'extérieur de son parc.

Néanmoins, le parc zoologique propose de faire don de son cheptel actuel, correspondant à une dizaine d'animaux, auxquels s'ajouteraient les individus surnuméraires d'une race ancienne dont le zoo entame la reproduction à des fins de conservation, à savoir la chèvre des fossés.

La récupération de ces animaux nécessite cependant que la Ville d'Amiens se déclare auprès de l'établissement départemental de l'élevage afin d'obtenir un numéro d'éleveur et disposer du droit de posséder ces animaux. Les frais pour cette étape administrative sont de 40 €.

Je vous propose donc d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les formulaires à intervenir dans cette procédure.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**32 - MARCHE LES PUCES AMIENOISES AU JARDIN DUFAU. ANNEE 2025.**

**MME LAVALLARD** : Pour cette année 2025, je vous propose de reconduire la tenue, un samedi par mois, d'avril à octobre, du marché « les Pucés amiénoises » au jardin Dufau.

Il aura lieu plus précisément les journées des samedis 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, et 18 octobre et de 14h00 à 23h00 le 20 septembre. Les commerçants s'acquitteront d'un droit de place de 6,40 € le mètre linéaire par samedi et par emplacement, qu'ils régleront aux receveurs placiers à chaque participation.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**33 - REVERSEMENT DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**M. RIFFIOD** : Les recettes issues des forfaits post stationnement (FPS) sont perçues par la Ville d'Amiens qui a institué la redevance de stationnement sur son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément à l'article L.2333-87 du code général des collectivités territoriales, disposant que le reversement du produit des FPS à l'EPCI s'effectue « déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post-stationnement », il en résulte que la Ville d'Amiens doit fixer la part des recettes de ces FPS à reverser à la communauté d'agglomération pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire. Pour l'année 2024, les recettes issues des FPS s'élevaient à 1 380 868,30 € TTC.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec Amiens Métropole qui fixe ce montant à la somme de 279 362,17 € TTC au titre de l'année 2024, soit environ 20% du montant total des recettes.

**M. DE JENLIS :** Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Sur le principe, de nouvelles recettes de la Ville qui finissent dans le budget de la Métropole, vous imaginez bien que cela ne nous réjouit pas. Nous prenons toutefois bien en note que c'est prévu par une disposition du CGCT, et nous nous étonnons au passage de son application seulement maintenant. Toutefois, l'article concerné dispose que ce reversement à l'EPCI se fait, [je cite] "pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire". Nous regrettons donc l'absence de fléchage explicite dans la convention passée entre la mairie et la Métropole. Cet argent doit revenir à la Métropole, soit, mais qu'il soit fait en sorte que ce soit certain qu'il sert précisément à ce pourquoi ce reversement existe, et qu'il permette peut-être ainsi d'éviter de nouveaux fonds de concours de la Ville en direction de la Métropole pour la voirie.

**M. DE JENLIS :** Dans un premier temps, vous vous étonnez que l'on puisse mettre en place ce dispositif, mais vous finissez par reconnaître que c'est la loi, et finalement vous regrettez qu'on ne l'ait pas fait plus tôt. C'est ce que j'ai cru comprendre.

**MME DESBUREAUX :** Non, j'ai dit que nous ne nous réjouissons pas forcément de perdre des recettes, que nous nous étonnons de son application seulement maintenant, car il me semble que l'on devrait le reverser depuis 2014. Je m'étonne du passage seulement en 2025, alors que l'application date de 2014. Ensuite, nous regrettons l'absence de fléchage. Il y avait les bons verbes mais pas dans le bon ordre.

**M. DE JENLIS :** Je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Je me demande vraiment ce que vous a fait la Métropole pour que vous lui en vouliez à ce point. Au-delà du fait que c'est la loi et que la loi, de ce point de vue, me semble assez logique, car je rappelle que si le stationnement payant est tant utilisé, c'est aussi parce que des personnes viennent de l'extérieur de la ville, j'espère que vous ne doutez pas que la Métropole met au minimum 279 360 € pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire. C'est en réalité dix, quinze à vingt fois plus que cela. Donc, la question du fléchage ne se pose même pas.

**M. GEST :** Non seulement elle ne se pose pas, mais cela n'existe pas de flécher une recette directement affectée de cette manière. Elle rentre dans le pot commun du budget. Et c'est le cas dans tous les budgets de France.

**M. DE JENLIS :** D'autres demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**34 - SECTEUR OUEST. CENTRE MEDICO-SCOLAIRE GEORGES QUARANTE. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX. CONVENTION.**

**M. STENGEL :** Le centre médico-scolaire de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Somme a pour vocation de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre enfants, parents et enseignants.

Afin de lui permettre d'assurer pleinement ses activités, je vous propose de lui mettre à disposition des locaux situés au 1<sup>er</sup> étage de l'un bâtiment du groupe scolaire Georges Quarante, rue d'Etouvie, correspondant à trois bureaux, un coin repos et une salle d'archivage, tel que présenté dans les plans qui sont en pièces jointes du dossier.

La durée de cette convention est fixée à 3 ans et la mise à disposition est consentie gracieusement. Si vous en êtes d'accord, je vous invite donc à valider le projet de convention afférent et à en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

**M. DE JENLIS** : Des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. DE JENLIS** : Je passe la parole à Florence RODINGER.

**MME RODINGER** : Les points 35 à 40 concernent les garanties d'emprunt de la Ville d'Amiens. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'aborder conjointement ces points. Pour chacune de ces délibérations, il s'agit d'accorder la garantie de la Ville d'Amiens à l'AMSOM ou à la SIP dans le cadre d'emprunt qu'ils ont souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, visant à financer leurs différents projets de réhabilitation de logements. Pour chaque dossier, une convention est à approuver et vous devez être autorisé à la signer.

**M. DE JENLIS** : Je mettrai aux voix les dossiers un à un après leur présentation.

**MME RODINGER** : Pour le point 35, il s'agit de garantir un emprunt souscrit par l'AMSOM Habitat de 673 787 € destiné à financer la réhabilitation de 15 logements collectifs situés 104, rue Edmond Rostand. Il s'agit de travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mise en sécurité des installations électriques et des balcons dont le prix de revient global s'élève à 915 384 €.

Au point 36, je vous propose d'accorder notre garantie à l'emprunt souscrit par l'AMSOM Habitat d'un montant de 38 000 € qui concerne la réhabilitation de deux logements situés rues Gustave Charpentier et de Castille. Ce prêt est destiné à financer la mise en œuvre de l'isolation thermique par l'extérieur des façades, de remplacer les menuiseries et portes existantes par des menuiseries PVC, de poser des volets roulants et de remplacer les accessoires d'évacuation des eaux pluviales par des éléments en zinc. Le prix de revient de l'opération s'élève au total à 104 109,83 €.

Toujours avec l'AMSOM Habitat, il s'agit, au point n°34, de garantir un prêt P.A.M. (Prêt à l'Amélioration) d'un montant de 2 066 878 € destiné à financer la réhabilitation de 91 logements collectifs de la résidence les Bruyères situés rue Picasso. Les travaux financés ont pour objectif principal d'améliorer la performance thermique des bâtiments et, notamment, de les raccorder au réseau de chaleur et de restaurer divers éléments du bâti. Le coût global de cette opération est de 2 755 838,50 €.

Les trois dossiers suivants sont en lien avec la SIP qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement de plusieurs prêts destinés à financer des travaux visant à mettre en sécurité le bâti, de déployer la vidéo-protection, ainsi qu'à améliorer la performance thermique des bâtiments, le confort des locataires et la qualité de service s'agissant des locaux communs.

Ainsi, avec la délibération 38, je vous propose de répondre favorablement à la SIP qui sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt P.A.M. d'un montant de 1 227 218,05 € destiné à financer la réhabilitation de 36 logements collectifs situés au bâtiment E, rue d'Artois. Le coût de revient s'élève globalement à 1 553 440,57 €.

En point 39, il s'agit de garantir un prêt d'un montant total de 2 976 593,32 € souscrit dans le cadre du projet de réhabilitation de 70 logements collectifs situés rue de l'Île-de-France, bâtiment C, et dont le coût de revient s'élève globalement à 3 767 839,64 €.

Et avec la dernière délibération de garantie d'emprunt en point 40, il s'agit d'un prêt d'un montant total de 2 435 905,33 €, qui vise à financer la réhabilitation de 74 logements collectifs, situés rue de l'Île-de-France et rue de Normandie, bâtiment D. Le coût de revient s'élève à 3 083 424,47 €.

M. DE JENLIS : Merci Florence. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**35 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RUE EDMOND ROSTAND. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Observations :

Mme CLECH, MM. GEST, DUFLOT, Mme HAMADI, M. LORIC, Mme BOHAIN ne prennent pas part au vote.

**36 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS RUES GUSTAVE CHARPENTIER ET DE CASTILLE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Observations :

Mme CLECH, MM. GEST, DUFLOT, Mme HAMADI, M. LORIC, Mme BOHAIN ne prennent pas part au vote.

**37 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 91 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE LES BRUYERES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Observations :

Mme CLECH, MM. GEST, DUFLOT, Mme HAMADI, M. LORIC, Mme BOHAIN ne prennent pas part au vote.

**38 - SIP. REHABILITATION DE 36 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE D'ARTOIS. BATIMENT E. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme HAMADI, M. LORIC ne prennent pas part au vote.*

**39 - SIP. REHABILITATION DE 70 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE DE L'ILE-DE-FRANCE. BATIMENT C. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme HAMADI, M. LORIC ne prennent pas part au vote.*

**40 - SIP. REHABILITATION DE 74 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE DE L'ILE-DE-FRANCE ET DE NORMANDIE. BATIMENT D. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme HAMADI, M. LORIC ne prennent pas part au vote.*

**41 - SIP. REALISATION D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 120 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES AVENUE DE PICARDIE, DANS LE QUARTIER ETOUVIE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** La SIP sollicite la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 240 000 €, soit 2 000 € par logement, pour concourir à la réalisation de son opération de réhabilitation de 120 logements collectifs situés avenue de Picardie, Bâtiment A, au quartier Etouvie. Le coût de revient prévisionnel est estimé à 6 680 349,88 €. La livraison des logements réhabilités est prévue au second semestre 2025. Je vous propose d'y répondre favorablement en approuvant la convention et en autorisant Monsieur le Maire à la signer.

**M. DE JENLIS :** Des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme HAMADI, M. LORIC ne prennent pas part au vote.*

**42 - ASSOCIATION AMIENS BALLOON. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A USAGE DE DECOLLAGE ET D'ATTERRISSAGE DE MONTGOLFIERES A DURY. CONVENTION.**

**MME CLECH :** L'association Amiens Balloon a sollicité la collectivité afin de bénéficier de la mise à disposition d'une partie de parcelle sise à Dury, au Centre d'Accueil et d'Hébergement,

cadastrée ZL n° 21, et propriété de la ville d'Amiens, afin qu'elle puisse y exercer son activité, à savoir le décollage et l'atterrissage de Montgolfières.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande, en approuvant la convention demeurée annexée à la délibération, fixant une durée d'un an et se poursuivant par tacite reconduction d'année en année à titre gracieux.

Je souligne que la ville d'Amiens pourra utiliser le terrain en cas de besoin dès lors qu'il ne sera pas utilisé par l'Association Amiens Balloon. Un protocole sera mis en place directement afin de permettre une utilisation mutualisée dudit terrain. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**M. DE JENLIS** : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**43 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. SUBVENTIONS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. AVENANTS.**

**MME BOUCHEZ** : Il s'agit d'avenants aux subventions des accueils de loisirs sans hébergement car la CAF met en place de nouvelles modalités de financement. La collectivité a contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales une convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

S'agissant des accueils adolescents, extrascolaires ou encore périscolaires, je vous propose aujourd'hui d'approuver 3 avenants afin de prendre en compte :

- le complément inclusif ALSH, qui permet de renforcer l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- la possibilité de financer les développements d'activité dans ces accueils via le bonus territoire Ctg, qui pourra ainsi être versé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les heures d'accueil nouvelles.

A noter que, pour la convention périscolaire, l'avenant indique de plus que les financements sont simplifiés en intégrant progressivement le montant de la bonification et de la majoration Plan mercredi dans le bonus territoire Ctg.

Concernant la convention BAFA BAFD séjours vacances, je vous propose d'approuver un avenant prévoyant la possibilité de financer les formations BAFA BAFD supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui permettra le développement du nombre de journées enfants avec une attention particulière aux publics spécifiques, tels que les enfants et adolescents en situation de handicap, ceux qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore de familles monoparentales ou modestes.

Je souligne que sur la base de l'année 2023, la Ville perçoit environ 1,04 millions d'Euros et les organismes soutenus par la Ville perçoivent, quant à eux, près de 100 000 €.

**M. DE JENLIS** : Des demandes de prise de parole ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**44 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX CRECHES. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ :** Le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme a souhaité compléter les mesures de soutien déjà existantes aux structures Petite Enfance en octroyant à la collectivité une subvention exceptionnelle de 25 620 € au titre de l'année 2024. Cette aide se formalise par un montant de 50 € par place ou de 60 € par place pour les crèches labellisées AVIP (à vocation d'insertion professionnelle). Afin de la percevoir, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Maire de la convention afférente.

**M. DE JENLIS :** Des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**45 - CAISSE DES ECOLES. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ :** Depuis 2006, la Caisse des Écoles est la structure juridique qui porte le programme « Réussite Éducative », permettant d'assurer un accompagnement de familles en difficulté, dans les domaines éducatif, culturel, social et sanitaire.

L'action est mise en œuvre sur les quartiers prioritaires Politique de la Ville, et je vous propose de renouveler la subvention annuelle de 100 000 € au profit de cette structure. Je vous précise que pour 2025, la subvention sollicitée à l'État est de 435 000 €.

**M. DE JENLIS :** Des demandes de prise de parole ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**46 - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE. PEDT. PLAN MERCREDI 2024.2026. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ :** Le PEDT/Plan Mercredi, mentionné à l'article D521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant à notre collectivité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité sur les temps périscolaires, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs.

En lien avec le Groupe d'Appui Départemental, un nouveau PEDT, pour la période 2024-2026, a été rédigé, s'appuyant sur les valeurs du Projet Éducatif Global, à savoir la méritocratie, la solidarité, la citoyenneté, la laïcité, l'ouverture sur le monde, l'égalité des chances et l'environnement.

L'ambition de la Ville d'Amiens est de mettre en place un projet qui vise à :

- Donner du sens aux interventions éducatives notamment en favorisant une continuité éducative et en proposant aux enfants des parcours cohérents et de qualité.
- D'assurer la cohérence et la complémentarité entre les actions menées/développées par les différents partenaires.
- Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles.
- Assurer une dynamique autour du projet et favoriser un travail partenarial associant l'ensemble des acteurs.

- Assurer une offre égalitaire en matière d'activité.
- Rendre lisible l'ensemble des activités menées.
- Qualifier les interventions en développant les liens école/parents/activités.
- S'appuyer sur les structures existantes et les compétences des agents qui y interviennent.

La mise en place de notre PEDT/Plan Mercredi se fait par l'intermédiaire de nos accueils périscolaires qui fonctionnent en soirée, à savoir 40 structures, et le mercredi sur 31 structures.

La CAF de la Somme accompagne les collectivités pour le déploiement du Plan mercredi, et la bonification PEDT/Plan mercredi permet à notre collectivité de percevoir une aide financière de 0,46 € qui s'ajoute à la Prestation de Service Ordinaire accueils de loisirs (PSO) pour toutes les nouvelles heures créées sur le temps du mercredi. La recette estimée est de 230 000 €, et en ce sens, je vous propose de valider et d'autoriser la signature de la convention annexée par Monsieur le Maire.

**M. DE JENLIS** : Des demandes de prise de parole ?

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**47 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. RENOUVELLEMENT ET ETABLISSEMENT DES CONVENTIONS. REVALORISATION ET DEFINITION DES FORFAITS DE CHARGES.**

**M. DOREZ** : Dans la continuité des délibérations quant aux mises à disposition de locaux municipaux au profit des associations, je vous propose de valider le renouvellement des conventions pour 3 associations : il s'agit de l'ACIP (Association Culturelle Insertion Prévention), de la Fédération des conseils des parents d'élèves de la Somme, et d'Amiens Plongée Océan. En outre, 4 conventions sont à établir au profit des associations La Fabrique d'Images, Yolande Corporate, Femmes Solidaires et l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés).

Enfin, 3 associations, qui bénéficient d'une convention en cours de validité, doivent être temporairement délocalisées pour cause de travaux effectués par la Ville d'Amiens sur le secteur Nord, dans le bâtiment Pigeonnier A. Ce sont les associations Pacific Action, Solidarité des femmes et des enfants et l'APAP.

Pour rappel, la mise à disposition des locaux pour les associations qui mutualisent est consentie à titre gracieux. Toutefois, les associations s'acquittent d'un forfait de charges. Je vous propose d'approuver ces conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**M. DE JENLIS** : Des demandes de prise de parole ?

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Observations :

*M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER ne prennent pas part au vote.*

## 48 - QUESTION ORALE.

M. DE JENLIS : Nous passons maintenant à la question orale.

### 48.1 - QUESTION ORALE PORTANT SUR L'AVENIR D'UNE VERITABLE INSTITUTION D'AMIENS NORD : LE MARCHÉ DU DIMANCHE DU COLVERT

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR: *Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.*

*Le déménagement imminent du marché du Colvert suscite aujourd'hui de vives inquiétudes, tant chez les commerçants que chez les habitants du quartier. Ce marché, reconnu comme l'un des plus importants de la région, constitue un véritable pilier de la vie économique, sociale et culturelle d'Amiens Nord. Il attire chaque semaine une population très large, issue de nombreux villages environnants et de quartiers de toute la ville, bien au-delà du seul périmètre nord. Pourtant, les conditions dans lesquelles ce déménagement est engagé sont marquées par une grande précipitation et de nombreuses incertitudes.*

*De nombreux commerçants témoignent d'un manque criant d'information et de concertation : certains n'ont pas été contactés, d'autres restent dans le flou quant aux emplacements, aux accès, ou encore aux règles de fonctionnement du nouveau périmètre. Si des réponses ont été apportées concernant les aspects logistiques tels que l'eau ou l'électricité, d'autres questions cruciales restent en suspens.*

*Nous aimerions comprendre quels sont les critères qui définissent l'accueil et l'emplacement des commerçants, alors que certains évoquent la vente ou la revente d'emplacements, pourtant strictement interdite.*

*Parmi ces commerçants venus avec l'envie de dialoguer, il y avait Ayoub. Un jeune commerçant motivé, présent chaque dimanche depuis 5 ans sur le marché du Colvert. Quel avenir, comme Ayoub, pour ceux qui ont bâti une relation de confiance avec les habitants, qui se lèvent tôt chaque dimanche pour faire vivre leur quartier ?*

*Au-delà de l'aspect logistique, ce sont les fondements mêmes de la refonte du marché qui posent question. L'ensemble donne une impression d'improvisation, et les conséquences se font déjà sentir puisque les commerçants se désengagent. Lors de la dernière réunion organisée par vos services, censée rassurer, les réponses apportées ont été perçues comme floues, parfois contradictoires, et n'ont pas apaisé les tensions. Cela a même renforcé la défiance chez habitants comme commerçants.*

*Il convient de préciser clairement l'organisation de cette transition, notamment en ce qui concerne l'accueil des commerçants « volants ». La transparence est également nécessaire concernant les solutions envisagées pour le stationnement des clients et des commerçants, ainsi que sur le lieu et les modalités d'installation du marché une fois les travaux achevés. Enfin, nous souhaitons comprendre comment vous comptez assurer et renforcer l'attractivité du marché, à court comme à long terme, pour qu'il conserve pleinement sa place centrale dans la vie d'Amiens Nord.*

*Ce marché, vous le savez, est une véritable institution pour la population d'Amiens Nord. Il incarne un véritable lieu de vie, de lien social et de fierté locale. Il mérite une attention pleine et entière, ainsi qu'une considération à la hauteur de son importance.*

*Nous vous demandons de clarifier ce projet final au-delà de cette phase de déménagement improvisé. Comment entendez-vous donc garantir un avenir pérenne, structuré et attractif pour le marché du Colvert, à la fois dans l'immédiat et à moyen terme. Comment comptez-vous assurer aux commerçants comme aux habitants des conditions dignes, d'accueil, de fonctionnement, de stationnement ? »*

**M. DE JENLIS** : Je laisse la parole à Nathalie LAVALLARD pour qu'elle nous donne sa réponse.

**MME LAVALLARD** : Madame, chers collègues,

Je vous remercie pour votre question, qui me donne l'occasion de rétablir précisément les faits, loin des caricatures et des agitations, même si je dois avouer qu'en l'écoutant, j'ai eu un moment d'étonnement. Car si vous aviez réellement souhaité vous informer avant de parler d'"improvisation", vous auriez su que ce dossier ne date pas d'hier, qu'il a été travaillé avec sérieux, rigueur et constance, et que la concertation n'a pas seulement eu lieu, elle a été continue, riche, parfois tendue, mais toujours assumée.

La concertation a démarré en octobre 2024, après la première ébauche de plan réalisé en septembre, il y a donc plus de six mois. Depuis, ce ne sont pas moins de sept réunions de la commission Marché, de multiples échanges avec la Fédération des commerçants non sédentaires, des rendez-vous individuels, des allers-retours sur le terrain, des permanences sur le marché du Colvert lui-même, et même deux réunions spécifiques avec les abonnés du marché. Lors de ces réunions, j'ai personnellement passé plusieurs heures à écouter les commerçants, à entendre leurs demandes, à relever leurs contraintes, qu'il s'agisse de dimensions de camions, de besoins en électricité, d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou encore et surtout de leur ancienneté.

Je suis aujourd'hui à plus de quarante versions du plan d'installation, toutes revues, corrigées, ajustées en fonction des retours des commerçants. Pas à la légère, pas à la va-vite, mais dans le respect strict de LEUR règlement, avec la volonté de répondre à chacun, dans la mesure du possible et des contraintes techniques.

Alors non, madame, ce déménagement n'est ni improvisé, ni précipité. Il est pensé, documenté, ajusté en permanence. Il a été retardé à cause de cavités découvertes dans le sol, qui ont nécessité des études supplémentaires. Et loin de nous desservir, ce délai nous a permis d'approfondir le travail.

Quant à la dernière réunion à laquelle vous faites référence, je vous invite à ne pas inverser les rôles. Cette réunion, initialement prévue pour permettre un dialogue constructif avec les abonnés, a été perturbée par votre propre initiative, lorsque vous vous êtes invitée avec une trentaine de personnes non inscrites, dont une grande majorité n'était même pas des commerçants sur ce marché, empêchant ainsi les véritables intéressés de s'exprimer sereinement. Ce n'est pas ma conception du dialogue.

Enfin, vous parlez de « véritable pilier de la vie économique ». Oui, c'en est un. Et en tant que cheffe d'entreprise, je suis bien placée pour le savoir : je ne prends pas cela à la légère. Je sais que ces commerçants ont besoin de travailler, de nourrir leur famille, et que l'agitation que vous

entretenez autour de leur activité ne les aide en rien. En pleine crise du pouvoir d'achat, ils n'ont pas besoin de polémiques : ils ont besoin de stabilité. Ce que vous leur offrez, ce n'est pas du soutien, c'est une mauvaise publicité.

Nous continuerons donc à avancer avec les commerçants qui souhaitent construire, dialoguer, et faire vivre ce marché dans un esprit de responsabilité, pas dans l'agitation, ni dans l'instrumentalisation politique. D'ailleurs, je les remercie de leur présence très nombreuse.

Pour terminer, je tiens à préciser que le déménagement du marché a eu lieu ce dimanche. Et malgré les agitations d'une poignée d'opposants et de quelques perturbateurs, la grande majorité des commerçants et des clients ont répondu présents. Le marché s'est déroulé dans de bonnes conditions, preuve que ce travail de concertation, d'adaptation et de préparation a porté ses fruits.

C'est avec eux — commerçants, clients et forces vives du quartier — que nous continuerons à faire avancer ce projet, fidèles à l'intérêt général, et non dans le vacarme stérile des postures politiques.

Vous pouvez continuer à parler si vous le souhaitez, moi je continuerai à agir. Merci de votre attention.

**M. DE JENLIS** : Je tiens à dire tout mon soutien à Nathalie LAVALLARD, parce que j'ai suivi dimanche le déroulement du marché de très près, et certaines attitudes sont inqualifiables. Quand des personnes en viennent à hurler sur une élue, proférant parfois des insultes - et nous avons des rapports de la police municipale sur le sujet - c'est tout à fait indigne. Je rappelle juste qu'à une époque les commerçants du marché du Colvert étaient sur la place du Colvert. Il a été envisagé de les bouger provisoirement car nous avons travaillé sur un projet de requalification de la place du Colvert, et nous avons dû finalement travailler sur un deuxième projet de requalification de la place du Colvert parce que les abonnés qui avaient été déménagés ne voulaient pas revenir dans la mesure où ils étaient satisfaits des places qui sont les leurs. Aujourd'hui, nous devons réaliser des travaux place du Colvert. Ce qui implique forcément de déplacer des commerçants rue Léo Lagrange. Qui dit que demain ces commerçants ne trouveront pas que leur emplacement actuel est bon ? On ne sait pas. Peu importe. Que nous puissions avoir des désaccords sur le fond, il n'y a pas de problème, c'est cela la politique, mais le minimum, c'est le respect. Et on ne se comporte pas comme certains se sont comportés dimanche envers une élue, et je lui apporte mon total soutien. Certains ont fait des dégradations, ont modifié des numéros, certains ont essayé de "tournicoter" autour des compteurs électriques, nous avons les images. J'entendais quelqu'un tout à l'heure demander comment améliorer l'attractivité du marché. Ce n'est sûrement pas en cherchant à perturber son fonctionnement ou en s'agitant qu'on y arrive. Pour certains peu importe la vérité pourvu qu'on ait l'agitation ou pourvu qu'on ait la polémique. Ce n'est en aucun cas notre ADN. Nous sommes au service des commerçants. Je suis convaincu que ce déménagement continuera de bien se passer. Dimanche, ce fut un véritable succès, nous souhaitons le même succès aux commerçants volants dimanche prochain. Et de grâce arrêtez, pour certains, de souffler sur des braises. Il y a un temps pour tout, il y aura sans doute un temps pour la campagne électorale le moment venu, mais aujourd'hui, si vraiment tout le monde souhaite que ce marché continue de se développer, continue à attirer, ce n'est sûrement pas en en faisant la publicité qu'ils en font. Merci.

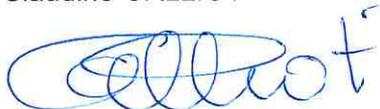
Je vous donne rendez-vous le 19 juin prochain à 18h ici même.

*La séance est levée à 20h01.*

La secrétaire de séance,

Monsieur le Maire,

Claudine GALLIOT



Hubert de JENLIS